

## Les débouchés

### Poursuite d'études

- Licence Gestion des Ressources humaines
- Licence Intervention Sociale (diverses mentions spécifiques)
- Licence Responsable de structures sociales et médico-sociales...

### Métiers

- Gestionnaire Conseil
- Coordinateur d'activités sociales
- Responsable de secteur des services d'aide à domicile
- Conseiller d'action sociale...

### Structures

- **Organismes de protection sociale** (Caf, Cnam, Msa, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...)
- **Établissements et services sanitaires** (structures de soins, de prévention...)
- **Établissements et services sociaux et socio-éducatifs** (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, centres socio-culturels, service de protection de la jeunesse...)
- **Établissements et services médico-sociaux** (pour enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap...)
- **Structures développant des services à caractère sanitaire et social** (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...)

## Contacts



**Aurillac Formation Com**  
**ZI Sistrières 2 rue Nicéphore Niepce**  
**15000 Aurillac**  
**04.71.63.72.85**  
**mail : magali.aymar@gmail.com**  
**Site internet: aurillacformation.com**

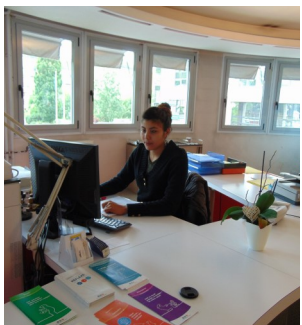
### Plan d'accès



## BTS SERVICE ET PRESTATION DES SECTEURS SANTITAIRE ET SOCIAL



**LA PARI DE L'ALTERNANCE**



Formation diplômante (Diplôme délivré par l'Education Nationale) sur 2 ans par alternance sous forme de stage conventionné ou de période d'apprentissage. La formation

en alternance permet à l'étudiant de découvrir et d'approfondir ses connaissances et surtout de développer des compétences professionnelles. Ces expériences sont un réel atout pour l'étudiant qui à l'issue de la formation aura acquis de véritables savoirs qui feront la différence sur le marché de l'emploi. Point fort de notre formation : l'insertion professionnelle.

La formation se décompose de :

- 19 semaines de formation en 1ère année
- 18 semaines en formation en 2<sup>ème</sup> année.

Notre politique pédagogique est basée sur la prise d'autonomie avec néanmoins un suivi individualisé qui permet à chacun des étudiants de trouver rapidement des réponses à ses questions.

Depuis sa création en 2012, notre BTS a su répondre positivement aux sollicitations de nombreuses structures qui sont devenues de véritables partenaires de notre formation (Conseil Départemental, CCAS, CPAM, CAF, Hôpital, structures de services d'aide à la personne, EHPAD, Associations diverses...)

### L'enseignement

**Modules Techniques :** Accompagnement et coordination du parcours de la personne, Projet et démarche qualité, Politique de la structure et territoires, Gestion de la structure et du service.

**Modules généraux** Culture générale et expression  
Langue vivante étrangère : Anglais

**Modules situations professionnelles** Actions professionnelles Stages/Périodes d'apprentissage.

### Les épreuves

E1 Culture Générale et Expression (épreuve écrite 4h) Coeff 2

E2 Langue vivante (épreuve orale 45mn) Coeff 2

E3 Gestion de la structure et du service (épreuve écrite 3h30) Coeff 4

E4 Politique de la structure et territoire (épreuve écrite 4h) Coeff 5

E5 Accompagnement et coordination du parcours de la personne (épreuve pratique et orale : 1h15) Coeff 8

E6 Projet et démarche qualité (épreuve orale : 40 mn) Coeff 5

**Centre d'examen: Clermont-Ferrand**

**Taux de réussite session 2021 : 100%**

**Publics :** Bacs Technologiques (ST2S, STMG, ...), Bacs Généraux, Bacs professionnels (SAPAT, SPVL...)

**Admission définitive après examen du dossier et satisfaction à l'entretien d'entrée (motivation projet).**

**Formation accessible sous 2 statuts :**

- **Scolaire** (1800 euros pour une année, coût total de la formation 3600 euros). Notre centre de formation est sous statut associatif, privé hors contrat, nous ne recevons aucune subvention. Pour le statut scolaire, nous accompagnons individuellement nos étudiants dans la recherche de stage, (séances de techniques de recherche de stage en début d'année et sur Rdv avant la rentrée scolaire).

Au-delà de 8 semaines consécutives dans la même structure pendant l'année scolaire une gratification est versée à l'étudiant (*Code de l'éducation*).

- **Contrat d'apprentissage** (0 frais de scolarité, rémunération de l'apprenti entre 43% et 61% du SMIC)

Il est à noter que les étudiants ayant eu une activité professionnelle qui leur ouvre des droits à indemnisation peuvent percevoir durant la formation l'Allocation de Retour en Formation (le secteur sanitaire et social étant référencé comme secteur « tendu »). Des aides facultatives sous conditions sont également délivrées par le Conseil Départemental, le CCAS, la Msa, certaines mutuelles...

**Nombre de places : 15**

*Pas de service de restauration mais une salle « détente » avec micro-onde et frigo.*